

CAHIER DES CHARGES

Saison hivernale 2025-2026

11^e saison

Ligue Régional Futsal Québec (LRFQ)

Division OPEN (Senior)



LIGUE DE FUTSAL
RÉGIONALE

ARS QUÉBEC



La ligue régionale de futsal de Québec (LRFQ) est heureuse de vous présenter son cahier des charges pour la saison hivernale 2025-2026. Nous espérons que ce document saura répondre à toutes vos questions. Les règlements énoncés dans ce cahier sont à titre indicatif (il faut se référer aux documents officiels de la Fédération, de l'ARSQ et de la LRFQ).

La LRFQ relève de l'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ) et elle offre du futsal de niveau excellence et open. Elle est une des cinq ligues de futsal reconnues par la Fédération de soccer du Québec (FSQ). Son territoire comprend les régions de Québec.

1- Informations générales sur la ligue

1.1 Bureau de la Ligue

Directeur des compétitions :	
Responsable de la ligue :	Vincent Cournoyer
Assignateur des arbitres :	Étienne Gignac
Heures de bureau :	Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Adresse :	8087, Boulevard du Centre-Hospitalier, bur 218, Lévis, G6X 1L3
Téléphone bureau ARSQ :	(418) 988-3191 poste 207
Téléphone responsable ligue :	(418) 554-6667
Courriel pour les inscriptions	sgagnon@arsq.qc.ca
Courriel durant la saison :	futsal@arsq.qc.ca

1.2 Catégorie des équipes

Toutes les équipes qui évoluent dans la **Ligue régionale de futsal de Québec (LRFQ)** sont des équipes de catégorie senior de classe **Open**

1.3 Joueurs futsal

- Vous pouvez affilier 25 joueurs maximum par équipe.

1.4 Joueurs autorisés

Masculin : Trois divisions, une D1 (8 équipes), une D2 (12 équipes) et une D3 (16 équipes)

- AUCUN joueur U16 (2026) ne peut jouer dans cette ligue. (règlement spécifique à la LRFQ).
- Un joueur évoluant en D1 ne peut pas jouer également en D2\D3.
- Un joueur évoluant en D2 ne peut pas jouer en D3.
- Une équipe doit inscrire au minimum 10 joueurs dans son équipe.
- Un joueur D2 peut remplacer un maximum de 2 matchs en D1. À son 3e match avec l'équipe en D1, il devient un joueur de l'effectif D1 et ne pourra plus jouer en D2. Même principe pour un joueur D3 vers la D2
- D1 et D2 classe ouverte, aucun règlement sur la provenance des joueurs.
- D3, maximum 3 joueurs ayant évolué la saison été 2025 en PLSJQ, U19+, Ligue 1 et Ligue 2.

Féminin : Deux divisions, une D1(6 équipes) et une D2 (8 équipes)

- AUCUNE joueuse U16 (2026) ne peut jouer dans cette ligue (règlement spécifique à la LRFQ).
- Une joueuse D2 peut remplacer un maximum de 2 matchs en D1. À son 3e match avec l'équipe en D1, elle devient une joueuse de l'effectif D1 et ne pourra plus jouer en D2.
- D1 et D2 classe ouverte, aucun règlement sur la provenance des joueuses.
- Une équipe doit inscrire au minimum 10 joueurs dans son équipe.

Si une équipe contrevient à une règle, l'équipe perdra chaque match par forfait.

2. Inscription des équipes

- Tous les équipes et/ou clubs qui désirent participer au championnat de la LRFQ doivent remplir le document « Demande d'adhésion / cahier des charges saison 2025-2026 ».
- La « demande d'adhésion » doit être complétée, signée et remise à l'ARSQ au plus tard le 19 septembre 2025.
- Dans ce document, un club désigne un organisme incorporé qui a demandé son adhésion et qui respecte les critères prévus aux règlements de la FSQ et qui regroupe des équipes de différentes catégories, alors qu'une

équipe désigne un regroupement de joueurs affiliés formé afin de participer dans la LRFQ à titre d'entité indépendante de tout club.

2.1 Enregistrement des équipes

Les équipes et/ou clubs doivent remplir les documents en annexe

- **Date limite pour les équipes** : 19 septembre 2025.

Le cahier d'équipe consiste à :

- Remplir la liste de joueurs (minimum 10 joueurs)
- Assigner à chaque équipe le ou les entraîneurs
- Inscrire les couleurs de l'équipement de chaque équipe (bas, short, maillot)

2.2 Documents à remettre pour l'inscription

La Ligue doit recevoir les documents ci-dessous pour leurs dates limites. **Une version électronique est acceptée, mais les documents doivent être signés.** Pour les envois postaux, prévoir le délai de la poste puisque les documents doivent être rendus à l'ARSQ pour les dates limites.

1. Le formulaire d'inscription d'une équipe et/ou club dûment complété et signé (dans le cas d'une inscription de club et dans le cas d'une équipe par le responsable de l'équipe).
(Date limite : 19 septembre 2025) ;
2. Pour le paiement, deux possibilités :
 - a. Un chèque couvrant les frais de toute facture âgée de plus de 30 jours à l'ARSQ. Les inscriptions de tout club ayant des factures en souffrance à l'ARSQ seront refusées.
 - b. Par virement bancaire
 - i. Adresse pour le virement : sgagnon@arsq.qc.ca
 - ii. Question « **Mon sport** » - RÉPONSE : **futsal** (en minuscule)
 - iii. *S'il advenait que la saison n'est pas lieu, le montant sera remboursé dans son intégralité.*

***Les frais d'inscription des CLUBS seront facturés aux clubs dès le 3 octobre 2025.**

*** Les frais d'inscription des ÉQUIPES doivent être payés lors de l'inscription à l'ARSQ.**

2.3 Coût d'inscription

Division offerte	2800\$ D1 2675\$ D2 et D3
------------------	------------------------------

Le coût d'affiliation inclut :

- Arbitres formés Futsal
- Bourses pour les gagnants saison régulière
- Bourses pour les gagnants série éliminatoire
- 15 matchs + séries d'après-saison
- Terrain respectant les standards FIFA
- Feuilles de match

Le nombre maximum d'équipes par sexe : Femme D1 (6) et D2 (8) et Homme D1 (8), D2 (12) et D3 (16). Si la demande pour les équipes d'un sexe est plus faible, il se peut que la catégorie du sexe opposé soit augmentée.

Tout retard dans la transmission de ces documents ou la remise de documents incomplets entraînera une amende ou le rejet de l'inscription de l'équipe ou du club fautif.

2.3 Retrait ou ajout d'équipe après la date limite d'inscription prévue par la ligue

Équipes futsal open :

- Le retrait d'une équipe après son inscription entraîne une amende de 300\$.
- Le retrait d'une équipe après le 19 septembre 2025 entraîne une amende de 600\$.
- Le coût d'inscription ne sera pas remboursé à toute équipe qui se retire après le 4 octobre.

2.4 Pénalités et amendes

La ligue entend expédier à chaque club en avril un relevé couvrant les amendes et pénalités encourues. Nous recommandons aux clubs de prévoir un budget pour les amendes. Il est possible de faire un suivi des amendes via Spordle.

2.5 Échéance 2025-2026

Dates à retenir	
Début des inscriptions	Lundi 1er septembre
Date limite d'inscription des équipes	Vendredi 19 septembre
Rencontre de ligue obligatoire (un responsable par équipe)	24 septembre 19h00 (teams)
Publication du calendrier	Lundi 13 octobre
Début de la saison	Semaine du 27 octobre
Coupe du Québec futsal	23-24-25 janvier 2026
Super Coupe de futsal	14-15 mars 2026
Pause pour la période des fêtes	Du 20 décembre au 3 janvier

2.6 Généralités

- Le club ou équipe s'engage à s'affilier à l'ARSQ (futsal) pour la saison 2025-26 selon la réglementation en vigueur.
- L'inscription qui est faite dans cette adhésion est un engagement financier total de la part du club. Ainsi, une équipe et/ou un club qui se retire par la suite devra tout de même payer la totalité des frais associés à l'inscription de cette équipe. Le club ou l'équipe sera alors pénalisé selon la réglementation en vigueur.
- Dans le cas d'une inscription d'un club : Un logo du club doit obligatoirement être joint à cette demande d'adhésion selon les consignes indiquées dans la section à cet effet. Après le 19 septembre 2025, des frais (50\$) seront imputés pour toute demande.

- **Le nom de l'équipe doit être approuvé par l'ARSQ.**
- Une équipe qui refuse de participer à la Super Coupe de futsal recevra une amende de 400\$.
- Une équipe qui ne se présente pas à un match recevra une amende de 200\$.

3. Calendrier, catégories, format

3.1 Format de compétition

3.1.1 15 matchs prévus au calendrier 2025-2026.

3.1.2 Selon le nombre d'équipes inscrites dans chacune des divisions, le nombre de matchs à jouer est déterminé par la LRFQ, qui doit tenir compte des exigences suivantes :

- Chaque équipe doit jouer au moins une fois contre toutes les autres équipes
- Chaque équipe doit jouer le même nombre de matchs contre chacune des autres équipes (si possible, un nombre pair)

3.1.3 Les jours des matchs sont ;

- Homme D1; Dimanche 15h00 à 22h00
- Homme D2 ; Mercredi 18h30 à 22h30, lundi 21h00 à 23h00
- Homme D3 ; Jeudi 21h00 à 23h00 et dimanche entre 15h00 et 22h00
- Femme D1 : Mardi 18h30 à 22h30 et dimanche entre 15h00 et 22h00 (un match le dimanche en alternance entre la D1 et la D2)
- Femme D2 : Mardi 18h30 à 22h30 et dimanche entre 15h00 et 22h00 (un match le dimanche en alternance entre la D1 et la D2)

3.1.4 Temps de jeu : 2 demies de 22 minutes et 5 minutes de pause entre les demies.

3.1.5 Les matchs ont lieu au complexe Desjardins de l'Académie St-Louis au (1500 Rue de la Rive-Boisée S, Québec, QC G2C 2B3) et l'école secondaire François-Bourrin (50 Av. des Cascades, Québec, QC G1E 2J7) (seulement les dimanches de 18h00 à 22h00).

3.1.6 Le champion de la saison régulière en D1 homme et femme sera le représentant de la ligue au tournoi provinciale de fin de saison (Super Coupe) organisé par Soccer Québec qui donne accès au championnat canadien.

3.2 Bourses

DIVISION OPEN (masculin et féminin)	
1 ^{er} au classement en saison régulière	Gagnant des séries d'après-saison
400\$ D1-D2 fille, D2-D3 HOMME 500\$ D1 HOMME	400\$ D1-D2 fille, D2-D3 HOMME 500\$ D1 HOMME

4. Arbitrage

4.1 Assignation des arbitres

L'assignation des arbitres est prise en charge par l'ARSQ.

5. Matériels

5.1 Ballons

- Modèle à valider

5.2 Équipements

- Les équipes devront porter l'uniforme fourni par le club.
- L'uniforme complet est constitué d'un chandail, de culottes courtes et de bas. L'uniforme (bas, short, chandail) doit être identique pour chaque joueur sauf le chandail du gardien de but qui doit être différent de son équipe et de celui des adversaires.

6. Entraîneurs

Un entraîneur doit être présent à tous les matchs pendant la durée complète du match. Ainsi, la LRFQ recommande fortement qu'un deuxième entraîneur soit inscrit.

Sanctions :

- 1ère infraction : avertissement écrit #1
- 2e infraction : avertissement écrit #2 + amende de 50\$
- 3e infraction : avertissement écrit #3 + amende de 100\$

7. COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA LRFQ

7.1 Procédure disciplinaire :

- Selon le rapport de l'arbitre, la ligue imposera ou non des matchs de suspension supplémentaires.
- Ceci sera fait lors de l'homologation du match par la ligue ; le club recevra alors un courriel de la ligue à cet effet.
- L'équipe aura 48 heures pour contester la suspension supplémentaire auprès de la ligue.
- Si aucune action n'est faite après 48 heures ou si le club accepte la suspension supplémentaire, la suspension reste.
- Si la suspension est contestée, la ligue communiquera avec le club.
- Il y aura alors une audition téléphonique obligatoire avec le comité de discipline de la LRFQ, qui pourra maintenir, réduire ou annuler la suspension.
- En cas d'absence ou de non disponibilité, la suspension est maintenue jusqu'au prochain comité.
- La ligue communiquera la décision au club, qui pourra ensuite, à sa discrétion, porter la cause en appel en se référant à la section IV des règlements de discipline.

8. LISTE DE VÉRIFICATION ET COMMENT SOUMETTRE LA DEMANDE :

Veuillez-vous assurer que :

- ✓ Le formulaire d'adhésion de l'équipe est rempli
- ✓ L'ajout de formation d'entraîneur supplémentaire a été fait.

1. PAR LA POSTE

ARSQ
8087, Boulevard du Centre Hospitalier bur 218
Lévis, Québec G6X 1L3

2. PAR COURRIEL

sgagnon@arsq.qc.ca

Les chèques postdatés devront être reçu avant le 19 septembre 2025.

En soumettant cette demande, je confirme avoir lu, compris et accepté les modalités contenues dans ce document.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le formulaire d'inscription : <https://form.jotform.com/242254271346251>